



## Communication CGT FERC Sup Paris 3

Juin 2018

Nous invitons tous les collègues à venir discuter

**Mardi 12 juin de 12h15 à 13H45 – salle 331**

**Les sujets sont nombreux aujourd'hui à l'université : rémunérations, session de rattrapage, application de la loi ORE et utilisation de Parcoursup, menaces de sanctions, mise en place de la messagerie Google pour tous les personnels...**

**Venez nombreux !**

### **Augmentation des CDD et CDI**

La loi exige que tous les trois ans la rémunération de nos collègues soit revue.

A Paris 3, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les collègues CDD/CDI de catégorie C ou B de l'université ont été augmentés de 15 points d'indice (environ 55 euros), après des années sans augmentation. Les catégories A qui n'avaient pas été augmentés pendant 3 ans ont elles aussi eu une augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Depuis, plus rien, aucune augmentation pour quasiment tous les collègues ! Leurs salaires nets ont baissé du fait de l'augmentation des charges et de l'inflation.

La présidence répond à la CGT, depuis plusieurs années, qu'elle va y réfléchir. M. Bonafous-Murat a fait de même au dernier CA le premier juin. Aucun échéancier n'a été fourni.

Nous revendiquons pour **tou.te.s** nos collègues non titulaires un poste dans la fonction publique et en attendant, un avancement sur une grille semblable à celle des ITRF.

### **Primes des CDD/CDI**

Nos collègues CDD/CDI, excepté quelques catégories A bénéficiant d'un traitement de faveur, n'ont pas accès aux primes. Cet accès est devenu possible depuis la LRU et les RCE mais la situation

n'a pas bougé à Paris 3. Le CA avait voté en 2012 une intégration partielle des primes dans le salaire pour les contractuels mais Paris 3 n'a jamais mis en œuvre cette mesure. Depuis, des promesses de négociations ont été faites jamais suivies d'effets.

Aujourd'hui, il est possible d'attribuer des primes aux contractuels. Nous demandons une égalité de rémunération entre titulaires et contractuels. On revendique donc pour tou.te.s nos collègues non titulaires un poste dans la fonction publique et, en attendant, des primes équivalentes aux collègues titulaires.

### **Mensualisation du paiement des vacataires**

Le 25 avril 2017, une circulaire ([voir en ligne](#)) demandait entre autres "**la mise en paie régulière et sans délai des vacataires**". Depuis la sortie de cette circulaire, la CGT a demandé à plusieurs reprises à la présidence comment elle comptait faire pour mettre en application ce texte réglementaire. Aucun délai n'est prévu et aucune réunion n'est programmée pour le mettre en place. Seuls les cas particuliers remontés sont traités individuellement par la DRH.

La direction menace les rétenteurs de notes en invoquant le respect des textes (par le biais d'une circulaire contestable, d'ailleurs) mais n'en tient pas compte quand il s'agit de payer les collègues en temps et en heure.

**Tout le monde doit pouvoir être payé sans délais !**

## Primes des titulaires

La présidence avait annoncé que les primes des titulaires BIATSS de Paris 3 seraient revues à la hausse. En effet, les collègues de Paris ont les primes les plus basses parmi les universités françaises. Les minima "RIFSEEP" ne sont même pas appliqués pour tous les collègues. Ces promesses ne sont pas tenues à ce jour. Les réunions pour la mise en place du RIFSEEP chez les ITRF et chez les BIB n'ont toujours pas eu lieu et les collègues restent, pour la plupart, sous les minima règlementaires. Pour les AENES, la prime de fin d'année a été intégrée à la nouvelle prime mensuelle afin de faire passer les collègues juste au-dessus du minima.

A nous de définir collectivement nos revendications et les moyens pour les faire appliquer.

## Modalités exceptionnelles d'organisation des rattrapages 2018 – le 4 juin 2018

### Démocratie universitaire ?

Les [instructions de la VP CFVU relatives à la session de rattrapage](#) n'ont une fois de plus pas été discutées dans les instances normales de décision de l'université. La CFVU n'a pas été convoquée sur les changements de modalités de contrôle des connaissances. Le président affirme en CA, en répondant à une question de la CGT, qu'il peut décider des modalités de contrôle sans consulter cette instance ou le conseil d'administration. Dans la continuité, 17 élu.e.s de la CFVU ont demandé une réunion de cette instance pour faire le point sur l'application de Parcoursup à Paris 3. La Vice-présidente a répondu qu'une telle réunion ne serait pas « pertinente » !

Les représentant.e.s des étudiant.e.s et des personnels ne doivent-ils être consulté.e.s que s'ils vont dans le sens de la direction ? La concertation doit-elle être considérée comme une perte de temps ? Que vaut une université qui renonce ainsi à la discussion et à la négociation ?

### Le blocage terminé depuis des semaines empêche la deuxième session ?

La raison donnée pour changer les modalités de contrôle des connaissances de la deuxième session qui doit avoir lieu entre le 22 juin et le 7 juillet est pour le moins surprenante : « tentative d'intrusion de groupes d'étudiants la nuit, blocage des examens dans plusieurs universités ». Il est en totale contradiction avec ce que l'on vit à Censier aujourd'hui.... Le filtrage actuel, déjà contestable par

sa rigidité, permet sans problème la tenue de la session de rattrapage.

## Toujours plus de travail et sans respecter la loi

Les obligations de service des fonctionnaires n'impliquent pas qu'ils soient corvéables à merci. Si les examens de rattrapage ont lieu à distance, les enseignants-chercheurs devront refaire leurs sujets pour l'adapter à une évaluation à distance, prévenir les étudiants, gérer les chevauchements d'épreuves, constituer les listes d'étudiants qui ont composé dans chaque épreuve et se débattre avec les éventuels problèmes de serveurs ou de connexion informatique... et enfin corriger en ligne –ce qui prend en moyenne deux fois plus de temps aux collègues- ou imprimer les copies à leurs frais.

Les devoirs à distance de la première session ont posé de très nombreux problèmes, dont aucun bilan n'a été tiré, et qui sont loin d'être tous imputables à une méconnaissance des ressources offertes par la plate-forme icampus de la part des enseignants.

Les examens à distance ne permettent ni de vérifier l'identité des auteurs des copies, ni de garantir l'anonymat des candidats. Il faut donc s'attendre à de nombreux litiges et recours, qui devront être traités par les responsables d'UE, les secrétariats pédagogiques et les directions de composante.

**Imposer ces modalités d'évaluation c'est mettre en difficulté tous les collègues de façon irresponsable.**

**Nous demandons à la vice-présidente de revoir sa copie et de revenir aux modalités votées par la CFVU.**

## Messagerie Google – le 10 juin 2018

En 2016, nous écrivions : [Nos données chez Google sans aucun regard autorisé sur leur utilisation !](#). Des motions avaient aussi été votées dans les départements (voir en fin de [page](#)). Nous n'avons pas changé d'avis et les arguments avancés alors restent d'actualité.

En 2016, nos interventions et celles de collègues avaient réussi à pousser Google à [suspendre le déploiement](#). Une circulaire interdisait aux collectivités locales l'utilisation de cloud non souverain "en prenant soin de prévoir les clauses liées à la localisation, la sécurité, la confidentialité, la traçabilité, l'auditabilité, la réversibilité, la portabilité et l'élimination des données dans le système".

Depuis, l'université a fait pression sur le ministère et le premier ministre pour permettre à Google de

reprendre la migration et donc d'avoir la main sur nos données en lui confiant non seulement nos messageries mais aussi les "drive" (espaces de stockage sur le "cloud").

La circulaire, et son application à Paris 3, a été remise en cause.

Google a décidé de reprendre le projet. Cela s'est fait avec l'approbation tacite d'une grosse majorité du CA malgré notre opposition. Les comptes étudiants ont été migrés ces dernières semaines et c'est maintenant le tour des personnels qui ne l'ont pas encore fait. La migration de tous les comptes doit se terminer d'ici la fin de l'été.

Nous avons demandé en CA à voir le contrat qui lie Google à l'université. Il nous a été répondu que c'était un contrat commercial dont le CA ne pouvait avoir connaissance ! Nous avons demandé, a minima, à avoir accès aux parties techniques non commerciales. Rien à faire : tout est encore gardé secret et la présidence affirme que nos données sont en sécurité...

Il n'est pas encore trop tard pour revenir en arrière.

**Une messagerie qui fonctionne avec des logiciels libres, hébergée dans le monde universitaire, c'est possible !**

### **Halte aux mesures d'intimidation – le 1<sup>er</sup> juin 2018**

La CGT FERC Sup – Paris 3 soutient l'opposition à la loi ORE et à Parcoursup, elle défendra les enseignants ayant refusé de saisir les notes à la fin du semestre face aux mesures d'intimidation dont ils font actuellement l'objet (voir notamment [la note](#) très largement contestable envoyée par la DGS de Paris 3 le 29 mai). Par ailleurs, les étudiant.e.s ne doivent en aucun cas être pénalisés.e.s : les responsables qui veulent leur imposer des absences injustifiées ou des zéros ne respectent pas le travail qu'ils ont pu fournir tout au long de l'année et piétinent la déontologie qui devrait les guider en toutes circonstances. Enfin, il est inacceptable que les personnels BIATSS déjà surchargés et parfois en situation précaire soient souvent sommés de gérer une situation qui devrait donner lieu à des discussions à l'échelle des directions et instances centrales de l'université.

### **Le point sur Parcoursup – le 1<sup>er</sup> juin 2018**

La catastrophe annoncée est en cours Le processus de Parcoursup, extrêmement lent et anxiogène, laisse des dizaines de milliers de jeunes dans l'attente et l'incertitude à quelques semaines du baccalauréat. Le processus était mal conçu au départ, le choix de ne pas hiérarchiser les vœux a renforcé son caractère

chaotique, la multiplication des files d'attente parallèles est le résultat de règles du jeu conçues par des administrations qui n'ont pas pris le temps d'analyser mathématiquement leurs conséquences. Il existe pourtant une branche entière des mathématiques, la théorie des jeux, consacrée à ce genre de problème —on aurait pu espérer que le Ministère dit « de la Recherche » connaisse son existence et en informe les responsables du Ministère de l'Éducation Nationale...

Mais ces questions techniques en cachent une autre bien plus grave, celle de l'équité du système. Un baccalauréat national, un processus d'inscription national ont été remplacés par une infinie variété de sélections locales. Contrairement à ce que le Ministère tente de faire croire, Parcoursup est le fruit d'autant d'algorithmes particuliers (et que la loi n'impose pas de rendre publics) qu'il y a de formations. À Paris 3 même, le manque de pilotage, l'absence totale de débat ouvert et les injonctions autoritaires de la présidence ont conduit à de grandes disparités entre formations.

Selon nos informations, bien des formations se sont affranchies de l'obligation de prendre en compte les critères dits "qualitatifs". Comment d'ailleurs faire vraiment autrement, tant ces critères variaient d'un établissement secondaire à l'autre, voire d'une classe à l'autre, et conduisaient de toute façon à une charge de travail ingérable pour les commissions de recrutement. Mais ce choix d'ignorer le qualitatif faisait sortir le processus de son cadre légal, qui impose normalement de l'intégrer. De plus, le nombre élevé de candidatures ex aequo a conduit à la mise en place de critères de départage développés ad hoc, pour ne pas dire bricolés, là encore en contradiction avec l'inapplicable loi ORE. Ces « arrangements » ne sont ne sont d'ailleurs pas propres à Paris 3, on les retrouve partout. Les universités sont désarmées face aux inévitables recours juridiques qui vont se multiplier à l'automne. Le Ministère aura alors beau jeu de se défaire de ses responsabilités sur ses trop crédules partisans locaux qui risquent fort de se retrouver seuls face aux contestations de leurs décisions.

Une sélection équitable à l'entrée des cursus universitaires est en soi une contradiction. Parcoursup a été développé sans réflexion sérieuse, ni par les Ministères qui ont mis en place cette réforme à la va-vite, ni par les Présidences zélées qui l'ont appliquée sans en comprendre les enjeux et les conséquences. Nous réitérons notre appel à un vrai débat national et démocratique sur la place et le rôle

de l'enseignement supérieur en France et, localement, à un débat sur l'opportunité pour notre université de contrer autant que possible les effets négatifs de cette réforme

### **Suite de la mobilisation contre la loi ORE – le 15 mai 2018**

La CGT FERC Sup - Paris 3 condamne l'intervention policière du lundi 30 avril qui marque l'échec de la gestion de la crise par la Présidence, l'abandon de la tradition universitaire de négociation en interne lors des mouvements étudiants et la fin du respect de la franchise universitaire : c'est le recours à la force qui a été choisi.

Alors que des négociations avaient lieu avec les occupant.e.s du bâtiment D, permettant d'envisager la reprise des activités administratives et de certaines activités d'enseignement de l'université (le texte émanant du comité de mobilisation est en Annexe), tous les locaux sur Censier ont été de fait fermés, hormis quelques exceptions échappant à toute logique : le bâtiment E a ainsi été ouvert durant quelques jours. Heureusement, la bibliothèque a été accessible au public durant la majeure partie de la crise ouverte, sans que cela ne pose apparemment de problème... La Présidence a établi, en dehors de tous les conseils et commissions de l'établissement, une cellule de crise auto-proclamée. Nous nous étonnons que des représentant.e.s du CHSCT de l'établissement n'aient même pas été consulté.e.s sur les mesures prises durant la crise (redéfinition de la nature de certains locaux, classification des missions prioritaires ou non), le tout dans un flou permanent.

Cette crise a au moins permis de mettre la loi ORE et plus particulièrement Parcoursup au centre des débats. Parcoursup trie, ordonne et sélectionne suivant des critères variables des milliers de candidat.e.s dans le plus grand désordre.

Le refus absolu, au niveau national comme au niveau de Paris 3, de débattre ouvertement des implications de cette sélection avérée fait perdre toute légitimité à un processus fondé sur un mensonge, outre qu'il ignore superbement le large mouvement d'opposition constaté ces dernières semaines par rapport à l'application de la loi ORE. Indépendamment du caractère hâtif, désorganisé et forcément inéquitable de Parcoursup, la CGT FERC Sup – Paris 3 réclame donc l'ouverture d'un vrai débat, et pas d'une pseudo-consultation évacuant la question de l'application de Parcoursup, d'autant que les conséquences de l'évolution actuelle débordent

largement l'accueil des primo-entrant.e-s dans notre université.

La CGT FERC Sup – Paris 3 rappelle en effet que le processus chaotique introduit par Parcoursup laisse entière la question du sort des candidat.e-s n'ayant pas eu de place -et il y en aura forcément, puisqu'il manque des dizaines de milliers de places, après des années de désinvestissement étatique. Parcoursup expose aussi à de multiples procédures en tribunal administratif des universités auxquelles est transférée la responsabilité de cette situation, sans qu'elles puissent y faire face. Enfin, pour les candidat.e-s admis.e-s, Parcoursup favorise le regroupement des candidat.e-s avec la meilleure formation initiale dans certaines filières et la relégation des autres dans des filières moins "cotées", au risque d'aggraver encore les processus de sélection sociale et d'inégalité entre formations. Ce résultat, que beaucoup de collègues croient pouvoir approuver par désespoir devant la disproportion entre nos moyens et les besoins en formation complémentaire des étudiant.e-s, ne changera rien à l'existence de ces besoins ; la CGT FERC Sup – Paris 3 rappelle que les élèves du secondaire bénéficiant d'un capital social important sont depuis longtemps orienté.e-s vers les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), institutions à la fois sélectives et surdotées auxquelles l'Université n'a aucune chance de faire sérieusement concurrence autrement qu'à la marge. En revanche, la transformation de ladite université en CPGE -bis ou -ter signera l'abandon de sa mission de service public, et conduira nécessairement à terme à poser la question de la légitimité d'un financement public. Si nous trions nos étudiant.e-s, si nous n'assurons plus l'accueil de tou-te-s, à quel titre l'État devrait-il nous financer et nous laisser le statut de fonctionnaires ? La CGT FERC Sup – Paris 3 encourage les collègues favorables à la loi ORE à envisager ses conséquences avant de l'appliquer.

Il faut, encore et toujours, résister à son application par tous les moyens : un appel à la rétention des notes a ainsi été lancé, certains envisagent par ailleurs de démissionner de leurs charges administratives.

**Contact/information/adhésion : [cgt@univ-paris3.fr](mailto:cgt@univ-paris3.fr)**

**Sur le web : <http://paris3.fercsup-cgt.net/>**